



Rupture du bail de location de mon fils

Par Visiteur

Bonjour mon fils loue un appartement depuis 1 an et demi avec un bail d'un an qui se transforme en bail 9 ans après la première année

Le bail n'était pas enregistré

Mon fils téléphone au propriétaire le vendredi pour lui signaler son renom pour le 15 juillet

Vu que le bail n'est pas enregistré, il n'y a pas d'indemnité de renom

Le propriétaire ne le contredit pas et lui demande même s'il est d'accord de faire visiter car il va être en vacances

Le mercredi il envoie son recommandé pour confirmer son renom

Entretemps le propriétaire va faire enregistrer le bail le mardi soit le jour avant l'envoi du renom par mon fils

Il lui dit par téléphone que maintenant que le bail est enregistré il ne peut plus partir qu'à la date anniversaire (1^{er} octobre) avec 3 mois de préavis

Peut-il faire enregistrer son bail comme cela après 1 an et demi

Que peux faire mon fils dans ce cas-ci

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon fils téléphone au propriétaire le vendredi pour lui signaler son renom pour le 15 juillet

Vu que le bail n'est pas enregistré, il n'y a pas d'indemnité de renom

C'est du droit Français?

A priori, je pencherai pour du Droit belge mais j'ai besoin d'une confirmation..

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui c'est bien du droit belge (région wallonne)

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas monsieur, nous allons procéder au remboursement de votre question dans la mesure où ce site n'a pas de compétence particulière en droit Belge mais uniquement en droit français! Désolé.

Très cordialement,

En espérant que vous trouviez sans difficulté un homologue belge.

Par Visiteur

Merci quand même

je vais chercher dans une autre direction

Je vous remercie pour votre honnêteté